

## « Non, non, rien n'a changé » (Les Poppys) ?



Après trois mois de silence délibéré pour cause d'élections, Jules et Jan, sont de retour dans leur « Café des Sports », retrouvent leur franc-parler et leur humour caustique.

Les deux compères s'épanchent sur le scrutin national, déplorent la durée légale de la période de passation qui offre un terreau à des situations difficiles.



Vendredi 1 décembre 2017, 20 heures.

Avant de gagner leur « Café des Sports », Jules et Jan avaient tous deux pris l'initiative de chercher une citation des plus expressives car ils étaient persuadés que leur discussion aborderait les élections qu'ils ont suivies de très près. S'ils n'ont finalement pas échangé leurs découvertes pendant leur entretien avec Fifine, l'intimité du tout dernier verre pris juste avant la fermeture de l'estaminet a cependant levé le voile sur leurs recherches respectives. Jules avait sollicité l'humoriste français Pierre Desproges en reprenant « *L'humour, c'est le droit d'être imprudent, d'avoir le courage de déplaire, la permission absolue de déplaire !* ». Jan avait par contre opté pour le domaine musical en sélectionnant des extraits d'une chanson des Poppys, un groupe français d'enfants interprétant des chants dans la mouvance hippie des années 70.

« C'est l'histoire d'un soleil  
Que j'avais espéré  
...  
C'est l'histoire d'un beau jour  
...  
Je voulais, j'espérais  
...  
Mais tout a continué  
Mais tout a continué  
Mais tout a continué

Non, non, rien n'a changé  
Tout, tout a continué  
Non, non, rien n'a changé  
Tout, tout a continué  
Hey ! Hey ! Hey ! Hey ! »

Non, vous ne vous trompez pas, ce fut bel et bien le 9 septembre dernier que Jules et Jan ont échangé leurs derniers propos publics dans leur local où, à l'instar des réseaux sociaux, se propagent des rumeurs, fondées ou non, généralement introduites par des « on m'a dit que »,

« j'ai appris que », « j'ai entendu dire que » annonçant la couleur tout en rendant crédible la nécessité impérative de relativiser.

Ces derniers mois, les deux compères ont épluché l'actualité en consacrant une partie de leur temps à surfer sur les sites, ont été intronisés « amis » sur des blogs particulièrement animés. Avec leur humour légendaire, « *la pilule qui fait tout avaler* » aux dires d'un écrivain breton, ils livrent ce jour leurs ressentis après l'assemblée nationale d'octobre. Fifine, la tenancière du local, les fait entrer directement dans le vif du sujet.

- **Fifine.** Jules et Jan, vous voilà de retour. Enfin !
- **Jules.** Ce dernier mot laisserait-il transpirer un certain parfum de regret ?
- **Jan.** Comme tu parles bien Jules ! C'est vrai, je le reconnais, cette exclamation me surprend et me flatte à la fois.
- **Ce « enfin » peut néanmoins laisser sous-entendre beaucoup de choses, tout et son contraire parfois.**
- **C'est le propre du milieu colombophile que je sache.**
- **Oui et non. Il faut reconnaître que, dans ce milieu particulier, le savoir relève souvent du « grand art » non nécessairement à la portée de tous.**
- Si tu ne sais pas... tu peux toujours broder... c'est courant chez certains à mille lieux de connaître la broderie.
- **Le Larousse nous dit que broder signifie amplifier un récit en y ajoutant des détails inventés.**
- Mais aussi que la broderie requiert par contre la présence d'aiguilles.
- **Pour piquer et parfois se piquer, crois-moi.**
- Si tu ne sors pas couvert, tu prends toujours des risques.
- **Oh là !**
- **Jan, pas d'expression à double sens, je t'en prie.**
- **Au béguinage de Bruges...**
- Je t'interromps de suite.
- **Et pour quelle raison ?**
- Je préfère l'appellation « *Monastère de la Vigne* » ou « *De Wijngaard* ».
- **Jules, un dessin ne me semble pas nécessaire pour t'expliquer....**
- **... son penchant.**
- **Oui.**
- **C'est tout à fait inutile tant sa réputation est faite concernant sa légendaire « soif ».**
- **Tu vas quand même un peu fort.**
- A chacun son truc.
- **En fait Jan, je souhaitais te dire qu'au « *Monastère de la Vigne* » ou du moins dans les proches environs tu peux apprécier la dextérité des dentellières.**
- Et alors !
- **Bruges... tu zappes... le fief électoral d'un nommé présidentiable ou plutôt d'un président national toujours en exercice.**
- Rien n'est définitif pour 2018-2024, mon vieux, même si des bruits laissent entrevoir certaines promotions pendant que quelques mandataires nationaux font un trip en Chine.

- **Tu as raison. C'est peut-être leur dernier pour certains d'entre eux.**
- Du moins à titre officiel. Penses-tu réellement pouvoir comparer un élu présidentiable à une dentellière ?
- **Et pourquoi pas ?**
- Impossible.
- **Ah bon !**
- Il ne fait pas dans la dentelle.
- **Et pour quelle raison ?**
- Pour cause de contrats à honorer, ne l'oublie surtout pas.
- **Si tu le dis. En tout cas, s'il arrive à ses fins, il glissera d'un rang sur sa gauche sur les prochains clichés du Conseil d'Administration et de Gestion National.**
- C'est vrai. Pour moi, la campagne électorale est quand même parvenue à offrir un cadeau inédit, de surcroît gratuit... ce qui ne se refuse pas.
- **Lequel Jan ?**
- **Je m'attends en tout cas au pire.**
- Lors de la mémorable campagne, si tu mettais ceux qui brassaient de l'air d'un côté et ceux qui te le pompaient de l'autre, tu avais la climatisation à bon marché.
- **Oh là !**
- **Jan, cette citation humoristique, où l'as-tu péchée ?**
- **Pas dans son imaginaire, c'est une certitude.**
- Tu as raison, je l'ai trouvée sur la toile. Cela m'a bien fait rire sur le coup.
- **Et pourtant...**
- Quoi ?
- **A certains moments, la longue et tristounette période électorale, agressive en certains endroits, incitait à pleurer.**
- Le niveau des interventions ne volait pas parfois très haut.
- **Tu sais, tout quidam, de son initiative, peut s'investir dans la communication. Rien n'est plus facile mais les excès, les erreurs ne sont pas épargnés car, en principe, aucune muse ne veille au grain.**
- Revenons à nos moutons.
- **Ceux de Panurge ?**
- Pourquoi ?
- **Les affiliés, lors de leur devoir colombophile, n'ont pas nécessairement fait preuve d'esprit grégaire. Ils ont sanctionné en divers endroits en faisant preuve d'esprit critique.**
- Justement, comment, à ce jour, trouves-tu la campagne électorale avec le recul dont tu disposes ?
- **Mon analyse, je la base sur deux faits concrets, bien précis.**
- Ah bon et lesquels ?
- **En fait, j'ai très vite épinglé une dualité comportementale dans le fief de la fédération.**
- Là, tu dois m'expliquer.
- **Cela risque d'être long.**
- Sans aucun problème pour moi.
- **Le dépouillement a été confié à un huissier de justice, c'est le premier fait qui m'a interpellé.**

- C'était inédit.
- **Exact.**
- Recourir à un homme de loi pour assurer le dépouillement était le but recherché par l'intervention en assemblée nationale du président souhaitant éviter toute suspicion de fraude éventuelle lors de sa réélection qui ne faisait aucun doute à ses yeux et à ceux de ses partisans.
- **Je me souviens bien d'avoir lu quelque part des propos présidentiels malicieux et sibyllins recherchant à rendre les résultats absolument inattaquables.**
- A titre personnel, il souhaitait, comme je viens de te le dire, couper l'herbe sous les pieds des détracteurs en cas de sa réélection qu'il espérait par-dessus tout.
- **A ce jour, le dépouillement n'a débouché sur aucune reconnaissance officielle de la part de la RFCB de plaintes déposées. Et pourtant, il y en a...**
- De mon côté linguistique, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.
- **La période des réclamations est terminée, mais cela ne veut pas dire que les plaintes déposées se sont pour autant évaporées.**
- Jules, tu n'ignores certainement pas que dans certains pays où la démocratie n'est pas garantie et où une crainte de manipulation du scrutin existe, des émissaires internationaux sont envoyés.
- **Evidemment.**
- Penses-tu qu'un jour, pour valider de prochaines élections colombophiles belges, il s'avèrera indispensable de recourir à des observateurs de la FCI.
- **Jan, ce serait un comble ! L'usage veut que les observateurs ne puissent pas officier dans leur propre pays.**
- La colombophilie serait alors au plus mal malgré le paravent de mannes financières existantes.
- **Confier le dépouillement à un huissier de justice a surpris. C'est indéniable, tu me le concèdes bien volontiers. Dis-moi maintenant pour quelle raison toute la procédure précédant le vote ne l'a-t-elle pas été ? C'est le second fait qui m'a interpellé.**
- Voilà une question dangereuse et piègeuse.
- **Te connaissant, tu vas certainement me répondre, en ayant tout à fait raison, que la procédure ne le prévoit pas.**
- A vrai dire, je risque d'être tenté par cette explication.
- **Ce à quoi je te répondrai que cette même procédure n'envisage pas de confier le dépouillement du scrutin à un huissier de justice.**
- Tu es logique avec toi-même.
- **Cette dualité comportementale de la fédération, soucieuse de se mettre à couvert en proposant une innovation « sans risque », caractérise à mes yeux les élections.**
- Le dépouillement serait-il un travail tellement fastidieux ?
- **Différents échos incitent à le penser.**
- Tout bonnement, la RFCB ne souhaite pas confier ses « filtres » de sélection à autrui.
- **Elle est pourtant maîtresse du jeu car le Conseil d'Administration et de Gestion National est le seul organe mandaté par les règlementations pour officialiser les candidatures. Il prend en plus des décisions souveraines dans ce domaine.**
- La règle « *Etre prudent comme un Sioux* » s'imposait de toute évidence.
- **Pour cause d'intérêts à ne pas perdre ou à ne pas laisser dévoiler ?**

- Jules, c'est toi qui le dis cette fois... C'est néanmoins du domaine du possible.
- **C'était de ma part une simple piste de réflexion.**
- Précédemment, nous avons fait allusion au dépôt de plaintes. Tu connais certainement un bout sur la procédure réglementaire.
- **J'ai potassé les règlements, cela va sans dire.**
- Qu'as-tu retenu de bien particulier ?
- **Je tiens absolument à te faire deux remarques préliminaires.**
- Lesquelles ?
- **A ce jour, je n'ai rien entendu d'officiel concernant le dépôt d'une plainte.**
- Tu as raison d'insister sur le terme officiel. Des bruits circulent cependant de part et d'autre de la frontière linguistique. Sont-ils fondés ?
- **Je ne peux me prononcer car nous retombons en fait sur le problème, inhérent à la fédération, du cloisonnement ou plutôt du confinement de la communication.**
- Reconnaître qu'une ou des plaintes ont été déposées ne signifie pas pour autant leur accorder une suite favorable que je sache. L'amateur doit savoir.
- **Je suis de ton avis.**
- Quid de ta deuxième remarque ?
- **Je me pose ensuite une question de fond.**
- A quel propos ?
- **Si une réclamation porte sur la mission effectuée par l'homme de loi, les juridictions colombophiles sont-elles compétents, peuvent-elles la juger ?**
- Je n'ai pas envisagé cette éventualité.
- **Je crains que non.**
- Que dit la réglementation électorale pour la période post-scrutin ?
- **La procédure est développée dans l'article 16 du règlement d'ordre intérieur qui a été amendé en octobre 2016 et février 2017.**
- Ce sont deux dates récentes.
- **Les amendements ont été effectués avec le scrutin 2017 en toile de fond.**
- Evidemment. Tu livres le fruit de ta recherche... oui ou non ?
- **Je ne suis pas habitué au langage des juristes. Mais si j'ai bien compris la dernière subdivision dudit article, « les résultats des différents votes et les noms des candidats élus au sein des différentes EP doivent être consignés dans le PV de l'assemblée générale national »...**
- Crévindiou, le PV du 25 octobre est donc déjà rédigé ! Tu le sais bien Jules, des mandataires ont, à diverses reprises, fustigé le trop long délai imposé avant d'obtenir les PV de réunions.
- **Je le sais, mais laisse-moi poursuivre... «et ce pour être notifiés dans les trente jours maximum aux comités des EP/EPR des sections ainsi qu'aux différents candidats concernés par le vote... ».**
- Trente jours calendrier ou ouvrables ?
- **Cela n'est pas précisé. Des candidats m'ont certifié avoir reçu ladite notification.**
- Quid du délai imparti aux réclamations éventuelles car je suppose qu'elles sont autorisées ?
- **J'y arrive... « Les personnes ayant un intérêt direct avec le résultat des élections de leur EP/EPR pourront le cas échéant contester la validité des résultats obtenus par**

*courrier recommandé adressé au président national de la RFCB et ce dans les 15 jours de la notification des résultats. »*

- Tu imagines le président national envoyer un recommandé à lui-même.
- **Aurait-il de ta part anguille sous roche ?**
- Non, avoue quand même que si tel était le cas, ce serait cocasse.
- **Il est un candidat comme un autre et soumis à la même réglementation.**
- Ce dernier, après un long break de décompression, est réapparu dans son bureau de la Gaasbeeksesteenweg.
- **Il pourra appliquer la procédure réglementaire.**
- C'est-à-dire...
- *« Il doit alors informer le CAGN pour traiter des recours introduits conformément à la procédure » comme le lui demande l'article 16 du ROI.*
- Qui traite finalement ces recours ? Le CAGN ?
- **Tu m'as devancé, sois un peu patient car tout est prévu.**
- Je t'écoute.
- *« Ce dernier, tu dois entendre par là le président national, aura alors obligation d'informer le prochain Conseil d'Administration et de Gestion National du ou des recours introduits afin que celui-ci mette ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de janvier ou février. Cette assemblée générale tranchera le litige à la majorité simple avec interdiction de vote pour les mandataires de l'EP concernée et sa décision sera souveraine et définitive dès sa notification au comité de l'EP/EPR compétent, ainsi qu'à ou aux personnes ayant signé le courrier de contestation. »*
- Ainsi donc la décision finale incombe à l'assemblée générale.
- **Oui, lors d'une AG classique, en d'autres termes en février prochain, ou extraordinaire, ce qui signifierait avant février 2018.**
- Tu as parlé de majorité simple.
- **Oui et d'interdiction de vote pour la partie concernée.**
- Qu'entends-tu par majorité simple ?
- **La majorité simple, aussi dite relative, est le nombre de voix supérieur obtenu concernant la plainte. Je suppose en faisant abstraction des abstentions éventuelles, mais je ne suis pas un juriste de formation.**
- Je suppose que chaque votant prendra ses responsabilités.
- **Il faut l'espérer car ce serait un comble de s'abstenir.**
- J'ai un autre point qui me turlupine.
- **Lequel ?**
- Lors du premier point de l'ordre du jour de l'AG du 25 octobre traité à huis-clos, il était notamment question de ratification du procès-verbal relatif aux opérations électorales rédigées par le CAGN.
- **Aucune information à ce sujet n'a filtré étant donné l'huis-clos décrété.**
- Je le sais.
- **Tu as raison de le faire remarquer.**
- Cela me surprend étant donné la période réglementaire impartie aux réclamations
- **Je suppose qu'il devait s'agir d'un simple rapport purement technique sur les modalités du scrutin.**
- Des lectures différentes peuvent parfois exister dans les sphères fédérales...
- **Allez Jan, les prochains jours...**

- ... risquent d'être caniculaires.
- **Je le pense et le crains.**
- « *Cris de mouette, signe de tempête* » nous apprend un proverbe français.
- « **On wèt todi quand dj'su pin, on n'wèt mauy dj'a swsé** » !
- J'adore Jules, ton cri de ralliement.
- **Fifine, le verre de la route.**
- « *Quand mon verre est vide, je le plains ; quand il est plein, je le vide* », c'est mon credo.
- **Créwindiou !**
- Fifine, je t'en prie, tu penses aussi à la ration de « kaas ».
- **Les bonnes habitudes ne peuvent absolument pas se perdre.**
- Sur ce point, je suis en totale harmonie avec toi.

Santé ! Gezondheid ! A la prochaine !

